LOGEMENT SOCIAL
DES
DEUX-SEVRES

SYNDICAT MIXTE

Comité Syndical du 10 juin 2026
10h30

Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_01-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Par suite d'une **convocation en date du 22 mai 2026**, les membres composant le comité syndical du Syndicat Mixte de Logement Social des Deux-Sèvres pour l'organisation de l'Office Public de l'Habitat « Deux-Sèvres Habitat » se sont réunis mercredi 10 juin 2026 à 10 heures 30 au siège du Syndicat Mixte, 7 rue Claude Debussy à Thouars.

Membres du Comité Syndical :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
Communauté d'agglomération du Niortais			
Monsieur Thibault HEBRARD	x		
Monsieur Philippe TERRASSIN	x		
Madame Marie-Pascaline CHOLLET	x		
Madame Véronique ROUILLÉ-SURAULT	x		
Madame Christine MOSCHENI	x		
Madame Nathalie VINATIER	x		
Madame Karine ROQUIER	x		
Madame Sarah COTTIN		x	à Philippe TERRASSIN
Madame Valérie VOLLAND	x		
Madame Catherine ROUSSILLON	x		
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais			
Monsieur Philippe BARON	x		
Monsieur Jean-Pierre BODIN	x		
Monsieur Jérôme BARON	x		
Monsieur Philippe MOINEAU		x	à Philippe BARON
Madame Aurélie GREGOIRE		x	à Jérôme BARON
Communauté de Communes du Thouarsais			
Monsieur Emmanuel CHARRÉ	x		
Monsieur Pierre RAMBAULT (départ pendant la délibération N°4)	x		
Madame Catherine SALÈS	x		
Communauté de Communes Haut Val de Sèvre			
Monsieur Stéphane BAUDRY		x	à Julien SEIGNEURET
Monsieur Julien SEIGNEURET	x		
Communauté de Communes Parthenay-Gâtine			
Monsieur Jean-Michel PRIEUR	x		
Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet			
Monsieur Pascal BIRONNEAU	x		

Règle de quorum : **Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice est présente, soit 12 / 22.**	
Nombre de membres présents	**18**
Nombre de membres représentés	**4**
Total	**22**

Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_01-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Comité Syndical du 10 juin 2026
Délibération n°1

ELECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018,

Vu les statuts du syndicat mixte de Logement Social des Deux-Sèvres,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection du Président du syndicat mixte,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, applicables aux syndicats mixtes fermés,

La Présidence de la séance est confiée au doyen d'âge, Madame ROUILLÉ-SURAULT Véronique.

Les membres du Comité Syndical procèdent à l'élection du Président dans les conditions règlementaires.

Election du Président :

- Nombre de votants : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

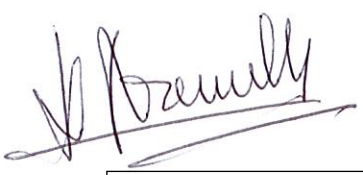
Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Philippe TERRASSIN	22 (vingt-deux)

Résultat du vote :

Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Philippe TERRASSIN est proclamé Président du syndicat mixte de logement social des Deux-Sèvres et prend de suite la présidence de la séance.

Pour extrait conforme,
--Publié ce jour--

Thouars, le 10 juin 2026
La doyenne d'âge, présidente de séance
Véronique ROUILLÉ-SURAULT



Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_01-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Comité Syndical du 10 juin 2026
Délibération n°2

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018,

Vu les statuts du syndicat mixte de Logement Social des Deux-Sèvres,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection du Vice-Président du syndicat mixte,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, applicables aux syndicats mixtes fermés,

Les membres du Comité Syndical procèdent à l'élection du Vice-Président dans les conditions règlementaires.

Election du Vice-Président :

- Nombre de votants : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Philippe BARON	22 (vingt-deux)

Résultat du vote :

Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Philippe BARON est proclamé Vice-Président du syndicat mixte de logement social des Deux-Sèvres.

Pour extrait conforme,
--Publié ce jour--

Thouars, le 10 juin 2026
Le Président
Philippe TERRASSIN

Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_02-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DEUX-SÈVRES HABITAT

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018,

Considérant que l'article R.421-4 alinéa 1 du code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret n°2024-177 du 6 mars 2024, prévoit que le nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative est fixé par décision de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement, dans la limite de 35 membres.

Le Président propose que :

le nombre des membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Deux-Sèvres Habitat ayant voix délibérative soit fixé à 30 membres.

Vote (mains levées) : 22 votants ou représentés

22	**« POUR »**
	« CONTRE »
	« ABSTENTION »

Après en avoir délibéré, le nombre des membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Deux-Sèvres Habitat ayant voix délibérative est fixé à 30 membres.

La composition du conseil d'administration sera arrêtée conformément aux dispositions des articles L.421-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Pour extrait conforme,
--Publié ce jour--

Thouars, le 10 juin 2026
Le Président
Philippe TERRASSIN



Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_03-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DEUX-SÈVRES HABITAT
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018,

Considérant que l'article R.421-4 alinéa 2 du code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret n°2024-177 du 6 mars 2024, prévoit que l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale détermine la composition du conseil d'administration.

Considérant que le comité syndical de ce jour a fixé à 30 membres pour le nombre total d'administrateurs pour la composition du conseil d'administration de Deux-Sèvres Habitat

Considérant que l'article L.421-8 alinéa 2 du code de la construction et de l'habitation précise que les représentants des locataires disposent d'au moins un sixième des sièges, soit 5 en l'espèce.

Considérant que le nombre de représentants du personnel est fixé à 4 au regard des dispositions de l'article L.2312-72 du code du travail,

Monsieur le Président informe l'assemblée que le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la proposition ou à la nomination des membres du conseil d'administration de Deux-Sèvres Habitat au scrutin secret, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la proposition ou à la nomination des membres du conseil d'administration de Deux-Sèvres Habitat au scrutin secret.

Le Président propose, afin de conserver une juste représentativité du logement social dans les territoires, la répartition et les nominations suivantes dans la limite des 21 sièges restants :

Catégorie d'administrateurs	Nombre de sièges
Représentants élus de la collectivité de rattachement	14
Représentants personnalités qualifiées	4
Institutions socio-professionnelles (minimum 2)	2
Association(s) dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (minimum 1)	1

Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_04-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Les représentants élus de la collectivité de rattachement, au nombre de 14, désignés par le comité syndical sont :

- Philippe BARON
- Philippe TERRASSIN
- Jérôme BARON
- Thibault HEBRARD
- Nathalie VINATIER
- Stéphane BAUDRY
- Pascal BIRONNEAU
- Jean-Michel PRIEUR
- Emmanuel CHARRÉ
- Christine MOSCHENI
- Catherine SALÈS
- Catherine ROUSSILLON
- Jean-Pierre BODIN
- Véronique ROUILLÉ-SURAULT

parmi lesquels le conseil d'administration de l'Office devra élire son président.

Les personnalités qualifiées, au nombre de 4, désignés par le comité syndical sont :

- Geoffrey BROSSARD
- Sandra CLARET
- Marie GUESDON
- Gerard SCHAMBERT

Les personnalités qualifiées sont désignées au regard des interventions de l'Office dans le domaine des politiques de l'habitat.

Les institutions socio-professionnelles, au nombre de 2 choisies par le comité syndical sont :

- CAF
- Action logement

Le Président du syndicat mixte les invitera à faire connaitre leurs représentants

L'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, au nombre de 1, choisie par le comité syndical :

- EVHA

Le Président du syndicat mixte l'invitera à faire connaitre son représentant.

Vote (mains levées) : 21 votants ou représentés

21	**« POUR »**
	« CONTRE »
	« ABSTENTION »

Suite au vote, sont désignés les représentants du syndicat mixte mentionnés ci-dessus pour siéger au conseil d'administration de Deux-Sèvres Habitat.

Pour extrait conforme,
--Publié ce jour--

Thouars, le 10 juin 2026
Le Président
Philippe TERRASSIN



Accusé de réception en préfecture
079-347616062-20260610-SMDSH_100626_04-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026